

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DES ORMES
SEANCE DU 10 FEVRIER 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation 2 février 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 12 février 2021

L'an deux mil vingt et un le 10 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE, Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie

Messieurs BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, ROULLEAU Marc, SABOURIN Jacques

Absents : excusés : OUVRARD Tiffany PUGLIA Catherine ZERBIB Délia, BODIN Serge MAZELLE Philippe SERVANT Ludovic

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/03

**PROPOSITION D'ASSISTANCE A MATRISE D'OUVRAGE DE L'AGENCE
DES TERRITOIRES POUR LES TRAVAUX CONCERNANT LE BATIMENT DE LA
MAIRIE**

Madame le Maire rappelle au Conseil, que conformément à la loi, la Commune des Ormes a établi son agenda d'accessibilité programmé concernant les bâtiments communaux. Dans le cadre du suivi de réalisation de cet agenda, le Bâtiment de la Mairie est à programmer dès cette année.

Le 6 juillet 2020 le CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) a effectué une visite de la Mairie et a relevé :

« Un bâti, manquant globalement d'entretien autant à l'extérieur qu'à l'intérieur, pierres abîmées, joints en maçonnerie inexistantes, soudures de cheminées détériorées, qui nécessite une mise en conformité accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ainsi que la réalisation de divers diagnostics ».

L'Agence des Territoires a été sollicitée pour un accompagnement relatif à la mise en accessibilité et pour des travaux de rénovation/réaménagement.

Suite à une première réunion le 20 janvier 2021 entre l'Agence des Territoires et la Commune, le pôle architecture de l'Agence des Territoires propose une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation/réaménagement de la Mairie.

Madame CALMY responsable du pôle urbanisme de l'Agence des Territoires, présente et commente aux élus le contenu de cette mission.

Après échanges de vues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le Maire à signer avec l'Agence des Territoires, la lettre d'engagement qui définit l'objet et les modalités d'exécution et de rémunération de la mission d'assistance à Maîtrise d'ouvrage relative au réaménagement de la Mairie, pour un montant global et forfaitaire de 7 440 € TTC.

Pour extrait conforme
Aux ormes le 11 février 2021
Béatrice FONTAINE
Maire